

**ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL PERISCOLAIRE**

**MONTREAL-DU-GERS**

**LES HORAIRES :**

L'accueil périscolaire fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- Le matin de 7h45 à 8h50
- Le midi de 12h00 à 13h20
- Le soir de 15h45 à 18h30 (Lundi/Mardi/Jeudi) et de 16h45 à 18h30 (vendredi)

Le mercredi :

- Le matin de 7h45 à 8h50
- Le midi de 12h à 12h30 garderie gratuite pour les enfants de l'école.
- Le midi de 12h30 à 13h20 pour les enfants inscrits au centre de loisirs.

**LA FACTURATION :**

Le montant est calculé au prorata des revenus de la famille.

Tableau des barèmes

Tranche	Quotient familial	Tarif horaire / enfant
1	0 à 549	0.05 €
2	550 à 949	0.10 €
3	950 et plus	0.15 €

**En l'absence du n° CAF, (à mentionner sur la fiche d'inscription) le calcul de la facture se fera sur la base du quotient familial le plus élevé.** Les quotients sont recalculés au 1<sup>er</sup> janvier ou à la demande des parents si changement de situation.

Les présences à la journée sont facturées en Février et en Juillet.

Un titre de paiement vous sera adressé par voie postale. Les règlements se feront par chèque à l'ordre du **Trésor Public** en ligne sur TIPI.fr.

**LES ACTIVITES :**

Un programme d'activité en lien avec le Projet Educatif Territorial (PEDT) de la Ténarèze sera affiché et mis à jour régulièrement.

Une information sera faite aux parents pour les activités spécifiques mises en place au courant de l'année.

Pour les enfants de l'élémentaire, le dispositif M'TDENTS est reconduit. Chaque enfant dispose d'un kit (brosse à dents + dentifrice) qu'il utilise après le repas sous la surveillance d'un animateur.